



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 octobre 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/2007

D - 20070561

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 22 octobre Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, M. Jean-Charles BRON, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, Mme Anne WALRYCK, M. Stéphane DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ, M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, M. Pierre LOTHAIRES, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Martine MOULIN-BOUDARD, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD, Mme Martine DIEZ, Mme Brigitte NABET, M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

M. Hugues MARTIN, M. Jacques VALADE, M. Alexis BANAYAN, M. Jean-Didier BANNEL, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF,

***Crèche Sainte Colombe. Restructuration. Travaux
modificatifs ou complémentaires. Prolongation du délai
d'exécution. Autorisation***

M. Jean-Michel GAUTÉ, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°20070422 du 9 juillet 2007 vous avez autorisé Monsieur le Maire à porter les marchés de travaux pour la restructuration de la crèche Sainte-Colombe au montant total de 2 169 312.21 € TTC.

Lors de l'examen du dossier du Système de Sécurité Incendie, la commission de sécurité a demandé la modification de certaines prestations initialement prévues au cahier des charges.

Ces prestations concernent :

Lot 10 – Electricité – Entreprise Etrelec – Marché n° 050701

Nécessité de placer un report SSI supplémentaire et un détecteur complémentaire.

Montant du marché initial :	121 911.87 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	<u>1 611.01 € TTC</u>
Nouveau montant du marché :	123 522.88 € TTC

Lot 6 – Menuiseries bois – Entreprise Perchalec – Marché n° 050697 pour un montant de 308 374,44 € TTC

Les dispositions techniques prévues au CCTP pour les baies PF1/2 H ne peuvent pas être mises en œuvre, les vitrages projetés initialement ne sont plus conformes. Il est donc prévu leur remplacement par des menuiseries neuves pare-flamme. Cette modification est sans incidence financière.

Par ailleurs, afin de tenir compte de l'état du bâtiment, il convient de prévoir des ajustements techniques sur les marchés suivants :

Lot 7 – Menuiseries aluminium – Entreprise Soblaco – Marché n° 050698 pour un montant de 64 237,28 € TTC

Ajustement des travaux des menuiseries extérieures sur cour pour tenir compte des déformations importantes du mur recevant les baies en galandage. Les baies seront placées dans les tableaux du mur pour assurer une meilleure étanchéité. Pour obtenir un équilibre financier, les baies du niveau 3 seront coulissantes. Cette modification n'entraîne pas de plus value.

Lot 2 – Charpente métallique – Entreprise Troisel – Marché n° 050693

Moins value correspondant aux aménagements de structure réalisée par le lot gros-œuvre et au report de certains travaux sur celui-ci (ces reports de tâches ont été intégrés au nouveau marché du lot gros-œuvre).

Compte tenu de l'importance de la moins value, l'entreprise a demandé, comme l'y autorise l'article 16 du CCAG, le règlement d'une indemnité évaluée à 6 368.28 € TTC

Montant du marché initial :	179 002.87 € TTC
-----------------------------	------------------

Montant de l'avenant n°1 :	- 37 173.35 € TTC
Indemnités article 16 du CCAG :	6 368.28 € TTC
Nouveau montant du marché :	149 991.80 € TTC

Lot 5 – Plâtrerie – Entreprise BLR – Marché n° 050696

Mise en place d'un faux-plafond rendu nécessaire dans les circulations pour tenir compte de la présence des réseaux techniques.

Montant du marché initial :	205 092.97 € TTC
Montant de l'avenant n°1 :	3 229.20 € TTC
Nouveau montant du marché :	208 322.17 € TTC

Lot 8 – Revêtement de sols et murs – Entreprise Plamursol – Marché n° 050699 pour un montant de 95 405.30 € TTC

Remplacement au niveau 3 du revêtement de sol dans la cuisine prévu initialement en carrelage et remplacé par un revêtement vinyl spécial cuisine en raison des difficultés à mettre en œuvre un carrelage sur un ouvrage inadapté. Cette nouvelle prestation n'entraîne pas de plus value.

L'ensemble de ces modifications porte le coût des travaux à 2 145 141.35 € TTC et nécessite une prolongation du délai global d'exécution de 1 mois.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 64 – article 2313.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean-Michel GAUTÉ
Adjoint au Maire